

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Communication : contact@mupras.com
En charge : peci@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La mutuelle garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3339 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL MOUNTAIFI ABDELLATIF

Date de naissance : 16/03/1958

Adresse : 11 Lot ESSAFA Apt 2 Zouhour EL OUDIA
CASABLANCA

Tél. : 0664042549 Total des frais engagés : 621,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin Dr. Fatima Zahra OUAZZANI

Cachet du médecin :

ORL
75 Rue Boukraa Casablanca
Tél. 05 22 47 31 70
GSM 06 62 62 02 20

Date de consultation : 13/02/2021

Nom et prénom du malade : El mouhafid Abdellatif Age : 63

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ALZ

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 18/02/2021

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/02/21	Csp	300	300	Dr. Fatima Zohra OUAZZANI ORL 75 Rue Boukraa Casablanca Tél. 05 22 47 31 70 GSM 06 62 62 02 20
taux d'oreilles b1 microaspiration b1				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ANISSA 312 Lot Zoubir Casablanca	13/02/21	2180
Tél: 05 22 89 34 94		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper				

Dr. Fatima-Zohra OUAZZANI

OTO-RHINO LARYNGOLOGIE

CHIRURGIE CERVICO-FACIALE



الدكتورة فاطمة الزهراء الوزاني

أمراض وجراحة الأنف، الأنف، الحنجرة

العنق و الوجه

13/02/2021

Casablanca, le :

Mr EL MOUHAFID Abdellatif

POLYDEXA AURICULAIRE

5 gouttes 2 fois par jour, pendant 6 jours

21,80



Dr. Fatima-Zohra OUAZZANI

ORL

175 Rue Boukraa Casablanca

Tél. 05 22 47 31 70

GSM 06 62 62 02 20



إقامة جاسم حسام 175 زنقة بوكراع - زاوية شارع مولاي يوسف - الدار البيضاء قرب مستشفى مولاي يوسف

Rés. Jassim Houssam, 175 Rue Boukraa, Angle Bd. My Youssef - Casablanca

GSM : 06 62 62 02 20 - Tél. : 05 22 47 31 70



13/02/2021

Casablanca, le :

NOTE D'HONORAIRES

Mr EL MOUHAFID Abdellatif

<u>Actes</u>	<u>Montant</u>
consultation	300,00
Aspiration Bil	300,00
Total :	600,00

Arrêtée la présente note d'honoraires à la somme de :

SIX CENTS DIRHAMS

Handwritten signature of Dr. Fatima-Zohra OUAZZANI
Dr. Fatima-Zohra OUAZZANI
ORL
75 Rue Boukraa Casablanca
Tél. 05 22 47 31 70
GSM 06 62 62 02 20